



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 17 novembre 2014

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2014, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Parole au public (21h00);
4. Discours de la Maire
5. Sujets discutés;
  - 5.1. Suivi dossier de gestion du personnel
  - 5.2. Analyse et adjudication du contrat de concession de la cantine
  - 5.3. Demande de PIIA – 92, rue Principale
  - 5.4. Réparation de toiture du bâtiment principal de la piscine
  - 5.5. Réparation de la façade Est de l'aréna
  - 5.6. Dossier site web de la municipalité
  - 5.7. Plainte concernant le stationnement de voitures – rue des Érables
  - 5.8. Crédit de taxes foncières pour le projet Logis Papineau
6. Varia;
  - 6.1. Suivi au dossier – Drainage de la rue de la Grotte (infos à venir de Pierre)
  - 6.2. Dossier - Avis de motion pour prolongement de services
  - 6.3. Suivi au dossier des chemins privés
  - 6.4. Party de Noël (date)
  - 6.5. Règlement 202-12-Programme d'accès à la propriété - définitions et critères d'admissibilité

_____ Maire
_____ Sec. Trés.

7. Calendrier

Date	Heure	Rencontre
		Rencontre pour le recueil
		Rencontre pour le budget
		Rencontre – Dossier Résidence St-André

8. Fermeture de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1411-528**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1411-529**

*Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse*

*ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

3. **PAROLE AU PUBLIC**

*Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.*

4. **DISCOURS DU MAIRE**

*Madame la Maire, Thérèse Whissell, fait lecture de son discours du Maire conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et procède au dépôt de la liste des contrats octroyés de 25 000 \$ et plus, de même que la liste des dépenses de plus de 2 000 \$.*

5. **SUJETS DISCUTÉS**

5.1. **SUIVI DOSSIER DE GESTION DU PERSONNEL - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DE LA VOIRIE**

**1411-530**

*ATTENDU QUE le contrat de travail de l'employé de la voirie numéro 41-0005 au poste d'opérateur/journalier arrive à échéance le 17 décembre 2014;*

*ATTENDU QUE ses services sont requis pour combler les besoins actuels de main d'œuvre;*

*ATTENDU QUE la composition de l'organigramme peut avoir une incidence sur ce poste et que l'adoption de celui-ci a été reportée;*

*PAR CONSÉQUENT,*

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au renouvellement dudit contrat sur une base de 40 heures par semaine et qu'il est assujéti aux mêmes conditions prévues au Manuel de gestion des Ressources humaines des employés, et ce, jusqu'à l'adoption de l'organigramme ou pour une période de 12 mois, selon l'une des deux situations arrivant en premier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"**

3. **PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a eu aucune intervention parmi les gens du public.

5.2. **ANALYSE ET ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE LA CANTINE**

Abrogée par la  
résolution  
no. 1501-023  
adoptée le  
12 janvier 2015

**1411-531**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des appels d'offres selon l'article 936 du Code municipal pour opérer en concession la cantine de l'aréna Stéphane-Richer du Complexe Whissell;

ATTENDU QU' un soumissionnaire a fait parvenir une offre à la municipalité, voir le procès-verbal d'ouverture des soumissions qui demeure ci-annexé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de Monsieur Daniel Gauthier pour l'opération en concession de la cantine Stéphane-Richer du Complexe Whissell au montant de **500 \$ plus taxes** pour la saison hivernale 2014-2015;

ET QUE Madame la maire, Thérèse Whissell, ou son représentant, et la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à préparer et signer pour et au nom de la municipalité de Saint-André-Avellin tout document relatif à ce projet, déposé en annexe, intitulé Addenda no. 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.3. **DEMANDE DE PIIA – 92, RUE PRINCIPALE**

**1411-532**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée relative à l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis au 92, rue Principale, assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser l'installation des enseignes, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-35, aux conditions décrites ci-après, soient :

- Permettre l'installation d'une enseigne le poteau existant et sur le mur avant, tel que démontrés en annexe à la demande;

- Réduire la hauteur du poteau de support de l'enseigne à la hauteur du panneau et peindre celui-ci en noir;
- L'installation de ces enseignes sont autorisées de concert avec la réalisation des travaux au bâtiment décrits ci-après;
- Peindre en noir les parties du bâtiment actuellement de couleur bleu (rampe, volets);
- Pose d'un encadrement (largeur de 3 pouces) de bois peint de couleur noir autour des portes en façade du bâtiment;
- Peindre le plancher de la galerie de couleur gris;
- Pose de luminaire uniforme pour chacun des commerces;
- Aménagement de fleurs à prévoir;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE conseil municipal approuve cette demande et autorise l'installation des enseignes, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2014-35, aux conditions décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**5.4. RÉPARATION DE TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA PISCINE MUNICIPALE**

**1411-533**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Constructions Michel Ouellet inc. pour la réparation de la toiture du bâtiment principal de la piscine municipale qui s'élève à 3 850 \$ plus taxes, incluant matériaux et main d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Constructions Michel Ouellet inc. pour la réparation de la toiture du bâtiment principal de la piscine municipale qui s'élève à **3 850 \$ plus taxes, incluant matériaux et main d'œuvre;**

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70140 522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**5.5. RÉPARATION DE LA FAÇADE EST DE L'ARÉNA STÉPHANE-RICHER DU COMPLEXE WHISSELL**

**1411-534**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Constructions Michel Ouellet inc. pour

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

la réparation de la façade Est de l'aréna Stéphane-Richer du Complexe Whissell qui s'élève à 8 900 \$ plus taxes, incluant matériaux et main d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Constructions Michel Ouellet inc. pour la réparation de la façade Est de l'aréna Stéphane-Richer du Complexe Whissell qui s'élève à **8 900 \$ plus taxes, incluant matériaux et main d'œuvre;**

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Claire Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**5.6. DOSSIER SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**

**1411-535**

ATTENDU QUE disposer d'un site Internet est désormais indispensable, mais cela ne suffit pas! Notre site doit maintenant nous permettre d'acquérir une visibilité stratégique pour capter la personne qui le visite;

ATTENDU QUE nous devons avoir un site facile à consulter et à tenir à jour par nos employés pour garder l'intérêt de notre clientèle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorise Bonzai Communication à modifier le site web;

ET QUE celui-ci vérifiera avec la responsable si tous les changements correspondent à la vision de la municipalité;

ET QUE Bonzai Communications nous confirme que le tout sera sans frais, car il accorde sa priorité à la satisfaction de sa clientèle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**5.7. PLAINTÉ CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE VOITURES – RUE DES ÉRABLES**

**1411-536**

ATTENDU QUE nous avons reçu une plainte concernant le stationnement des voitures sur la rue des Érables par les utilisateurs du CLSC CHSLD et qu'avec la venue de l'hiver l'espace pour la circulation automobile dans ce secteur est vraiment restreint;

Abrogée par  
la résolution  
# 1412-570  
adoptée le  
1<sup>er</sup> décembre  
2014

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Forget*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité installera des panneaux d'interdiction de stationnement et ce, uniquement du côté des résidences.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5.8. CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR LE PROJET LOGIS PAPINEAU

*Cet item est reporté à une réunion ultérieure.*

6. VARIA

6.1. SUIVI AU DOSSIER – DRAINAGE DE LA RUE DE LA GROTTÉ

**1411-537**

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vérifier les opportunités hors de l'emprise des rues, relativement à des travaux de drainage de la rue de la Grotte, près de l'intersection de la rue St-André;*

*CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de vérifier la présence de roc, un élément pouvant constituer des difficultés pour la mise en place d'une conduite de drainage souterraine canalisée ou bien un fossé de drainage en bordure des rues;*

EN CONSÉQUENCE

*Il est proposé à l'unanimité*

*ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise des travaux de forage à l'aide d'une terrière mécanique sur le lot 241-57 à l'intersection des rues de la Grotte et St-André en bordure de ces rues;*

*ET QUE ces travaux soient autorisés au préalable par le propriétaire du lot.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. DOSSIER - AVIS DE MOTION POUR PROLONGEMENT DE SERVICES

**1411-13AM**

**AVIS DE MOTION**

*Monsieur le conseiller, Marc Ménard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour modifier le règlement 233-14 sur le prolongement de services.*

*En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6.3. SUIVI AU DOSSIER DES CHEMINS PRIVÉS

*Rencontre à prévoir avec les propriétaires visés concernant les conditions pour entretenir un chemin privé.*

6.4. PARTY DE NOËL

Le party de Noël des employés aura lieu le 18 décembre prochain. Une rencontre du comité du party aura lieu le 18 novembre à 18h30.

6.5. **RÈGLEMENT 202-12 - PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - DÉFINITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

**1411-538**

ATTENDU QU' une demande a été déposée par un contribuable pour adhérer au programme d'accès à la propriété;

ATTENDU QUE la demande est pour une nouvelle construction mais sur une fondation existante;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil considèrent que le programme d'accès à la propriété s'adresse aux nouvelles constructions et/ou reconstructions ayant reçu un permis de construction de la municipalité et que le contribuable répond aux critères du règlement numéro 202-12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre
Reporté		Rencontre pour le recueil
Reporté		Rencontre pour le budget
À discuter au comité de travail		Rencontre – Dossier Résidence St-André
Reporté		Dossier Asphalte

8. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1411-539**

Il est proposé par Madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 22h05 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

THÉRÈSE WHISELL  
MAIRE

---

CLAIRE TREMBLAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.